



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 13 décembre 2021 à 19h00

Président : M. Cédric Divernois, président
Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire-suppléante

Sont présents : 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mmes Helena Houttuin et Maddalena Perrenoud
MM. Willy Schärer et Johann Matthey-de-l'Endroit

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h05 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme S. Staub : secrétaire-suppléante, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président sur 23.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Budget de l'exercice 2022
 - 4a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 4b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2022, rapport à l'appui
5. Rapport du Service intercommunal des travaux publics (TP2C) du 15 novembre 2021
6. Lettres et pétitions
7. Motions et propositions
 - 7.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
 - a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
 - b. Motion No 50 du 25 août 2021 de M. Pascal Serini relative à l'étude de faisabilité et de coûts en vue de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions
10. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Budget de l'exercice 2022

4a – **Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : La commission financière valide la demande de crédit de CHF 50'000.- relative à diverses études projetées en 2022.

Merci de votre attention.

Mme E. Makaci (PLR) : Le groupe PLR s'est concerté le 6 décembre 2021 et accepte le rapport relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études. Merci de votre attention.

Mme L. Veliz (PS) : Nous nous sommes retrouvés avec le parti socialiste le mardi 7 décembre 2021 afin de préparer le Conseil général de ce soir. Nous avons étudié, analysé chaque point du budget 2022. Nos interrogations ont été satisfaites dans la plupart des cas grâce à la présence de notre conseillère communale et d'un membre de la CF. Ils ont su, de manière pertinente, répondre à nos questions et nous les en remercions. Suite à tout ce travail et ces clarifications, le PS a décidé d'accepter le budget 2022. Nous profitons également de cette occasion pour remercier tous les membres de l'administration communale ainsi que le Conseil communal de leur travail soigné. Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

4b – Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2022, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le 23 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin d'analyser le budget 2022. Une séance supplémentaire a permis aux membres de la CF d'échanger et de questionner les membres du CC afin de clarifier certains points. Le rapport, les tableaux, les éléments graphiques nous ont aussi permis de porter un regard éclairé sur le budget, un grand merci aux rédacteurs de ce document.*

Lors de l'établissement du budget de l'année précédente, nous avons évoqué l'incertitude due à la pandémie pour l'exercice de l'année 2021. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore tous les éléments des comptes 2021 pour être rassurés, mais semble-t-il, nous nous acheminons vers un compte de résultats moins sombre que prévu.

Le budget 2022 fait apparaître un déficit projeté de CHF 112'000.- ; cet excédent représente 1,4% des charges. L'équilibre n'est pas loin, mais les projections nous laissent penser que pour les années suivantes les charges vont progresser plus fortement que les revenus. Si cela s'avère être la réalité, des mesures devront être envisagées. Economies et/ou ressources supplémentaires ? Le Conseil général devra faire des choix.

Les investissements envisagés pour 2022 se limitent à 2 crédits à voter : le premier de CHF 50.000.-, voté ce soir pour de futures études et le second de CHF 300'000.- en lien avec l'établissement du nouveau plan d'aménagement. Tous les autres investissements ont d'ores et déjà été votés durant les années passées.

La CF recommande que pour les investissements futurs, une analyse minutieuse et objective devra être menée par le CC en collaboration avec les acteurs concernés afin de prioriser les projets.

La commission financière soutiendra le budget 2022 tel qu'il nous est présenté.

En cette fin d'année, la commission financière tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal, l'administrateur et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent dans notre commune par leur engagement et les efforts fournis. Merci de votre attention

M. C. Baudet (PLR) : *Lors de sa réunion de préparation du CG du lundi 06.12.2021, le groupe PLR s'est entendu en faveur d'une acceptation du budget communal 2022. Nous remercions vivement l'administration ainsi que le conseil communal (en particulier, le responsable des finances) pour ce budget. Le budget présenté est déficitaire. Certes. Faiblement. Certes. Cela ne nous inquiète que peu, car nous espérons que les comptes seront positifs.*

Le groupe PLR a été particulièrement attentif aux différences financières toujours plus importantes entre les prévisions (le budget) et la réalité (les comptes). Plus les années avancent, moins nous sommes précis. Selon le responsable des finances, le canton nous livre des prévisions de plus en plus imprécises. Il s'agit pour Cornaux d'en prendre acte et de reporter cela dans notre budget. Cet état de fait nous dérange et nous proposons au CC de prendre langue avec le canton, mais aussi avec d'autres communes afin de clarifier : 1) est-ce que ces prévisions à la louche sont aussi reportées dans les autres communes ? 2) quelles sont les méthodes de budgétisation cantonales utilisées et ont-elles évolué ces dernières années ? 3 et surtout) pourquoi les chiffres à reporter sont imprécis ?

Enfin, le groupe PLR s'est interrogé sur la santé financière de notre commune notamment à cause des multiples ratios de pilotage dans la zone rouge. En nous appuyant sur la statistique financière communale 2020 mise à dispositions sur le site du canton, nous pouvons constater que notre ratio dette brute par rapport au revenu est mauvais. Nous sommes clairement dans les mauvais élèves du canton.

Comment résoudre cette situation ?

Nous pouvons proposer une piste de réflexion. Pour l'évoquer, je vais relire une partie des propos que j'ai tenus il y a 1 an, lors de notre séance de CG du 14.12.2020 : « Concrètement, il faut proposer un plan financier par projet avec les bénéfices relatifs aux ventes des terrains, avec les impôts estimés, mais aussi les dépenses induites et les coûts cachés (par exemple en lien avec les services sociaux, notre école, etc.). Ce plan pourra servir de feuille de route pour la conduite de notre commune et pour l'orientation des nouveaux projets. ». J'ajoutais : « J'espère de tout cœur que nos comptes seront in fine moins pessimistes que prévu... mais j'espère aussi qu'à ce moment-là, nous prendrons acte que nos méthodes d'estimation sont à revoir et que nos projets de développement sont à préciser. » Une année après, les comptes ont été positifs... Avons-nous pris acte des limites de nos méthodes d'estimation ? Avons-nous précisé des projets de développement ? Tout à chacun pourra relire l'ensemble de mes propos dans le PV du CG du 14.12.2020. Vous y trouverez des conseils qui pourraient être utiles...

Merci pour votre attention.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

Le président procède à la lecture du budget :

Comptes de fonctionnement

Page 3 – Poste 31440.00 – entretien terrains bâtis et bâtiments PA

Mme L. Veliz (PS) : Nous aimerions avoir un peu plus de détails sur le montant de CHF 15'000.00 qui est affecté à l'administration. Car, nous avons déjà constaté dans le compte d'investissements No 2015.2101 « réorganisation administration communale » qu'un montant de CHF 30'000.00 a été voté par le Conseil général. J'ai deux questions à ce sujet :

- 1) Concernant les CHF 30'000.00 à quoi seront-ils attribués ?
- 2) Ces deux montants n'auraient-ils pas dus être soumis au Conseil général sous la forme d'un montant global ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Concernant la rénovation-transformation de la maison commune, il y a un peu plus d'un mois un crédit d'un peu plus de 1 mio vous a été soumis et le CG n'est pas entré en matière.

Impossible en 2021 de vous soumettre à nouveau ce dossier vu les demandes émises par le CG d'établir un état général de toutes les infrastructures communales et des investissements que la commune de Cornaux doit faire durant les années à venir. La CF a reçu, en même temps que les documents du budget 2022, un document, peut-être mal intitulé, qui relate ce que l'exécutif estime comme montants prévus ou à prévoir dans différents dossiers où la commune doit se positionner. Il n'est pas dit qu'elle doit dépenser ces montants, mais elle devra décider, à un moment donné, si ces dépenses devront être faites. Ce travail sera mené en début d'année 2022 avec la collaboration de la CF.

Pourquoi CHF 30'000.00 dans les investissements ? Ce montant, le CC a l'autorisation de le mettre, c'est de sa compétence. Si nous avons mis « zéro », on ne pourrait pas investir quoi que ce soit.

Les CHF 15'000.00 au budget, c'est le fonctionnement pour l'année prochaine.

Lors de la séance du mois d'octobre, il avait été mentionné que certaines portes et aménagements devaient être entrepris pour le bien-être du personnel communal. En outre, les portes (insonorisation largement insatisfaisante). Il a été demandé à une entreprise spécialisée de faire un devis pour le changement des portes en question. (devis pour chaque porte).

Mme S. Staub (PS) : Quand je regarde le montant des CHF 30'000.00, il est mentionné « crédit voté » cela veut dire quoi ?

M. J.-M. Cantin (CC) : que le crédit de CHF 30'000.00 (compétence CC) est voté, mais l'arrêté n'est pas encore signé par le CC.

Le président : 19h27 – arrivée de M. Pinto do Rosario – **la majorité absolue passe à 10.** On poursuit la lecture des comptes.

Page 20 – No 31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils – Commentaires : Achat nouvelle tondeuse à gazon

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Concernant l'achat de la future tondeuse à gazon, ce dernier ne devrait pas faire l'objet d'une demande de crédit au CG ?

M. M. Clottu (CC) : La compétence du CC est de CHF 30'000.00 et d'autant plus ce montant a été mis au budget. Il vous appartient de dire si vous désirez une demande de crédit au CG auquel cas, nous l'enlèverons du budget. On parle d'un montant de CHF 10-12'000.00 pour la Commune de Cornaux, il nous a paru judicieux de le mettre directement au budget. Il s'agit du remplacement d'une vieille tondeuse à gazon.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : S'agit-il d'une tondeuse achetée en 2013 ?

M. M. Clottu (CC) : Non, elle est plus âgée.

Page 21 – No 62900 – Cartes journalières CFF

Mme S. Staub (PS) : Concernant le point 62900 p. 21 du budget au sujet des cartes journalières CFF et pour donner suite à la dernière séance de budget 2021, Mme Isabelle Weber, notre Présidente de commune, s'était engagée à réfléchir à la possibilité de remettre ces cartes dans le budget lors de la séance de ce soir. Nous y voilà.

Je ne vois aucune remarque qui pourrait nous expliquer le fait que ces cartes journalières ne sont pas reconduites. Mme Weber, s'était engagée devant notre assemblée, et je la cite « de réfléchir à remettre ces cartes dans une année... ce qu'on peut faire, c'est de reprendre cette discussion au moment de l'élaboration du budget 2022 ». Sans remarque sur la page de gauche, j'en déduis que la promesse n'a pas été tenue ou est-ce un oubli ?

D'autre part, je conçois que les conseillers communaux sont surchargés, mais je pense qu'il est important de respecter les promesses prises en assemblée.

Aussi, je propose à Mme Weber, en donnant comme mandat à une commission la tâche de réfléchir et de proposer la meilleure manière de fonctionner, afin de garder peut-être ce service à la population pour les années à venir. Si j'insiste sur ce point, c'est également parce que ces cartes ne sont pas « tombées du ciel ». C'est le travail de plusieurs élus qui ont réussi à intégrer la possibilité d'avoir ces cartes journalières CFF dans notre commune pour le bien de notre population.

Des communes toutes proches pourraient nous enrichir de leur expérience en utilisant d'autres manières de procéder. A St-Blaise, par exemple, ils parlent même de mettre à disposition de leur commune une carte de plus.

En remerciant par avance Mme Weber de sa réponse et de ses éclaircissements, je vous remercie de votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Effectivement c'est un oubli, je m'en excuse au nom du CC. De mettre ce thème dans les mains d'une commission me paraît une excellente idée, je propose que la Commission de l'environnement se charge de réfléchir à cette possibilité.

M. J.-M. Cantin (CC) : demande une suspension de séance. (5 minutes)

M. J.-M. Cantin (CC) : J'ai proposé à Mme Staub de mettre un montant pour l'achat et vente de cartes au budget qui ne change pas le résultat de l'arrêté. Après réflexion et au final, il est préférable que ce soit la commission qui travaille sur ce dossier et cette dernière fera une proposition pour le budget 2023.

M. C. Baudet (CF) : La CF avait déjà travaillé sur ce dossier et si cette dernière dit non, on change de commission ? Cela se passe comment ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Pour ma part, je n'ai pas de préférence pour l'une ou l'autre des commissions.

Mme C. Salzman Silva (CC) : C'est une décision du CC qui avait été soumise à la CF avec documents à l'appui mentionnant que la vente de ces cartes n'était pas rentable et la CF a pris simplement acte de cette décision.

M. C. Baudet (CF) : Désolé, mais je n'ai pas le même souvenir.

Mme I. Weber (CC) : Nous allons demander à la CEnv. de traiter ce dossier et nous consulterons la CF au moment de passer le budget 2023.

Mme S. Staub (PS) : Parfait, nous pourrons partir sur des choses concrètes avec une recherche bien fouillée et nous pourrons prendre une décision en connaissance de cause.

Page 23 – No 31320.07 – Honoraire du fontainier

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Il s'agit d'un nouveau poste qui a été créé, je suppose par rapport à la nouvelle organisation ? Je trouve le montant très important et j'aimerais avoir quelques éclaircissements.

M. O. Makaci (CC) : Nous avons eu de la part de la Commune du Landeron une information comme quoi cette dernière ne voulait plus gérer le SEP2L. Une discussion a eu lieu avec les Communes de Cressier, Enges, Lignièrès au sujet d'une externalisation de ce service à partir de l'année prochaine. Nous avons demandé une offre pour la gestion de notre réseau à plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine.
Il s'agit d'un nouveau contrat et nous avons préféré compter un montant un peu plus large car certaines tâches sont revenues à l'administration communale.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Est-ce que qu'il y a eu des appels d'offre pour cette gestion du réseau d'eau potable.

M. O. Makaci (CC) : Nous avons fait 4 appels d'offre, 2 entreprises se sont désistées et nous avons analysé les 2 restantes pour choisir la plus intéressante, soit Viteos SA.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Lors de la prochaine séance de la Commission SI/TP, je me permettrai de demander encore quelques précisions.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Service intercommunal des travaux publics (TP2C) du 15 novembre 2021

Le président ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) : *Après avoir pris connaissance des divers travaux effectués par le TP2C, je ne peux être qu'admiratif et respectueux du travail accompli. Ce rapport nous fait prendre conscience de ce qu'il y a à faire pour que tout se passe bien au sein d'une commune. Lorsqu'on réalise les nombreux domaines d'intervention, la polyvalence est essentielle, sans parler de la rapidité d'intervention selon les problèmes. Pour tout cela, je ne peux que remercier Mario Clottu pour son engagement durant les travaux de rénovation de nos rues, car il était toujours présent pour répondre aux questions et intervenir en cas de besoin. D'autre part, je souhaiterais que Maurizio Meli transmettre ces quelques mots de remerciements à ses collègues. Merci de votre attention.*

6. Lettres et pétitions

Néant.

7. Motions et propositions

- a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
- b) Motion No 50 du 25 août 2021 de M. Pascal Serini relative à l'étude de faisabilité et de coûts en vue de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.

Le président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) :

Motion No 48 – Bâtiment de la vieille Forge

Dans l'espoir, un jour, de procéder à la rénovation de cet ancien bâtiment, le groupe socialiste accepte de laisser cette motion ouverte concernant cette bonne vieille Forge. Je rappelle, au passage, que la Commission de construction existante reste disponible et ouverte à toute discussion pour la suite du dossier.

Motion No 50 - Extinction de l'éclairage

Même si, en cette période de pandémie, il n'est pas certain que l'extinction des lumières soit une priorité absolue, le groupe socialiste accepte de laisser cette motion ouverte. De cette façon, la lumière sera faite afin d'illuminer nos lanternes sur l'extinction des feux.

Le président : plus d'autre intervention, ce dernier procède au vote.

→ Au vote, à l'unanimité les deux motions sont maintenues ouvertes.

8. Communications du Conseil communal

M. O. Makaci (CC) : Concernant l'étude de faisabilité et de coûts en vue l'extinction de l'éclairage public, une séance est agendée au 12 janvier 2022 à l'Espace ta'tou pour réunir les Commissions : Financière, SI/TP et de l'Environnement afin de discuter de l'éclairage public dans sa généralité et du projet d'extinction nocturne sur les points de vue technique, pratique et financier. Cette séance est ouverte également à d'autres conseillers (ères) généraux (ales). C'est une séance NON PUBLIQUE. Vous remarquerez que cette séance est faite rapidement afin de donner de la lumière sur l'extinction nocturne.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : état des lieux des dossiers en cours relatifs à l'aménagement du territoire :

Dossier : LANDI

Je vous avais communiqué cet été qu'un cahier des charges avait été déposé, nous sommes dans l'attente d'un retour du Service de l'aménagement du territoire.

Dossier : Plan de quartier PQ « Clos St-Pierre »

Un permis de construire est en cours de sanction, des oppositions sont encore à traiter.

Dossier : Les Nagrets

Nous avons rencontré en 2020, à plusieurs reprises, un promoteur concernant un projet d'habitat groupé et qui correspond à la zone. Nous n'avons plus eu de nouvelles de sa part depuis ce printemps.

Dossier : Le Clos

Quelques changements sont intervenus au niveau des personnes qui étaient en charge de ce dossier. Il y a quelques jours, nous avons eu de bonnes nouvelles, la Commission ad hoc va être convoquée prochainement car les promoteurs vont déposer incessamment un cahier des charges via le bureau d'urbanisme que nous connaissons déjà et qui connaît bien notre commune, vu qu'il s'occupe également du dossier Landi. Ce dossier va donc rebondir et repartir sur de très bonnes bases et nous nous en réjouissons.

Dossier : PAL

La pré-étude a été soumise au Service de l'aménagement du territoire cet été, nous avons eu un retour fin novembre 2021. Une réunion sera mise sur pied rapidement avec la Commission concernée. Quelques membres de cette dernière ont assisté à la séance que nous avons eue avec le Canton, nous avons eu de très bons échanges.

Mme I. Weber (CC) : J'informe les membres des différentes commissions que les vacances sont à leur disposition à partir du jeudi 16.12.2021.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il y a une semaine, le sommeil de notre population a été perturbé par un accident. Un véhicule a embouti le mur de notre cimetière, celui-ci est fortement dégradé. La commune demandera un devis auprès d'une entreprise locale et transmettra ce dernier à l'assureur du véhicule responsable.

M. M. Clottu (CC) : Juste une petite précision pour M. Décrevel, la tondeuse date de 2007.

9. **Interpellations et questions**

M. P. Serini (CEnv.) : Le Canton a donné le permis définitif d'exploitation à la Juracime, qu'est-ce que cela rapporte financièrement à la commune ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Une convention a été signée avec la Juracime, qu'un certain prix au m³ concassé, dans la carrière du Roc, revenait à la Commune. J'ai bien dit le prix du m³ concassé, qu'il soit sorti de la carrière ou qu'il provienne d'un autre lieu de Suisse pour être concassé. La convention mentionne clairement que pour tout m³ travaillé dans la carrière, la commune est indemnisée d'un certain montant. On vient de me souffler à l'oreille qu'il s'agit d'un montant de minimum CHF 25'000.00/année voire plus.

10. Divers

Mme S. Staub (PS) : Lors du Conseil général du 25 octobre, le groupe du Parti socialiste de Cornaux vous avait fait une requête concernant les commerçants de notre village très impactés par les nombreux travaux effectués au sein de notre commune. Leur travail devient de plus en plus compliqué, sans parler de la pandémie qui n'a pas dit son dernier mot.

Nous pensons qu'ils devraient être soutenus d'une manière ou d'une autre, afin de pouvoir survivre et rendre encore de précieux services à nos citoyennes et citoyens.

Le Conseil communal : a-t-il réfléchi à une solution ? Et a-t-il une manière de faire à nous proposer ?

Merci de votre réponse.

M. L. Krebs (PLR) : Information - cela concerne le chemin du Bois-Rond – Gros Chêne/poulailler à François, il faudrait envisager un gros surfacage, si on laisse celui-ci tel quel, il sera complètement fichu d'ici 3-4 ans. Je suis conscient que ces travaux vont coûter un certain montant (CHF 8-10'000.00) mais si l'on attend, il nous coûtera 2-3 fois plus.

Merci de ne pas attendre trop longtemps pour effectuer ces travaux.

Mme S. Staub (PS) : Revient sur sa dernière intervention concernant la requête pour les commerçants.

Mme C. Salzmännli (CC) : Depuis une année, le CC a agi où cela était possible avec certains commerçants. Nous avons pris des petites mesures, en outre, le personnel communal n'a pas eu de sortie, en contrepartie, nous avons pris des bons chez différents commerçants locaux.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'aimerais rebondir sur les propos de Mme Staub, c'est clair que la commune a le pouvoir de faire quelque chose ou pas, mais chacun de nous a le même pouvoir sans demander l'autorisation à personne. Quand je monte avec ma voiture et que je vois qu'aucun véhicule n'est parké devant le magasin, cela me désole et c'est à nous citoyens de jouer le jeu. Notre village a passablement été impacté par les différents travaux et je suis sûr que les gens par ex. de la fin de la rue du Vignoble n'ont même jamais passés par la rue des Fontaines, donc à chacun de faire le nécessaire et de leur faire de la pub d'une manière ou d'une autre.

M. P. Staub (PS) : Je voulais personnellement souhaiter un bon Noël à tous, remercier les journalistes qui sont là. Je suis sensible à la vie de notre village, j'ai contacté plusieurs personnes pour assurer la relève au sein du CG, on ne trouve personne. Donc, je fais appel aux PS et PLR afin qu'ils interpellent toute personne susceptible d'être intéressée à la vie du village et par là-même de rejoindre le CG.

Je me demande, également, s'il serait possible de faire un nouveau parti « Entente villageoise » car je remarque à chaque fois, que les personnes interpellées mentionnent qu'elles ne veulent pas s'afficher dans un parti.

Mme. I. Weber (CC) : Au nom du CC, je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année et vous invite au repas qui suit.

Le président : souhaite, également, à l'assemblée d'excellentes Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h10.

Cornaux, le 13 décembre 2021
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire-suppléante,

Cédric Divernois

Suzanne Staub